AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

À tous les intéressés, la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, donne un avis public conformément à l’article 145.6 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme.

En effet, lors de la séance du 6 février 2017, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure # DM-2017-01 :

1. Demande de dérogation mineure présentée par Daniel Choquette pour le lot 2 366 447. 3475 rue des Érables.

L’effet de cette demande, si elle est accueillie, vise le positionnement d’un garage résidentiel isolé projeté (marge latérale et arrière).

La situation projetée ne respecte pas le règlement de zonage 09-370, article 7.2.4.1, quant aux aspects suivants :

* La marge de recul latérale du garage sera de 1,20m et la marge de recul arrière sera de 1,00m au lieu du minimum de 2m prescrit. La dérogation sera de 0,80m pour la marge latérale et de 1,00m pour la marge arrière.

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au 290, rue St-Jean-Baptiste, à Sainte-Madeleine à la date précédemment mentionnée.

La séance débutera à 20 h.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, le 5 janvier 2017.

Lucie Paquette

Secrétaire-trésorière adjointe

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Lucie Paquette, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d’office avoir publié l’avis public ci-haut, en affichant une copie de chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 5 janvier 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 janvier 2017.

Lucie Paquette

Secrétaire-trésorière adjointe